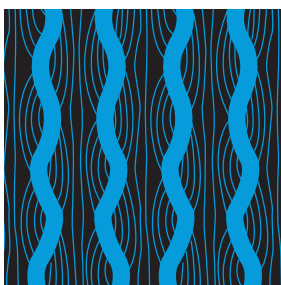
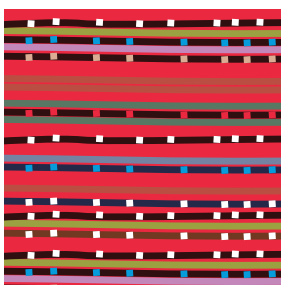
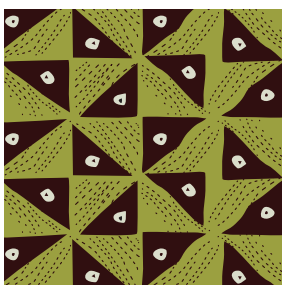


La Brochure



Évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

I. CONTEXTE

Véritable pandémie internationale, la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles prend des proportions alarmantes. Selon les données disponibles sur différents pays, entre 15 et 76 % des femmes subissent pendant leur vie des actes de violence physique et/ou sexuelle,ⁱ dont l'auteur est généralement une personne de leur entourage.ⁱⁱ Il s'agit certainement de la violation des droits de l'homme la plus répandue aujourd'hui dans le monde. Elle dévaste des vies, fracture des communautés et dresse un obstacle de taille à la lutte contre la pauvreté, à la progression de l'égalité entre les sexes et au développement des deux sexes.

Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale de l'ONU) s'inscrit dans le mandat et la structure de l'UNIFEM, qui en assure la direction et la gestion au nom du système de l'ONU. Il apporte une assistance technique et financière aux actions nationales et locales visant à « faire progresser l'élaboration d'interventions stratégiques et de modèles novateurs dans le domaine de la violence à l'égard des femmes ». Le Comité d'évaluation des programmes (*Programme, Appraisal Committee*, PAC), un organe consultatif mis en place avec d'autres organisations des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des experts, en guide les activités et les priorités stratégiques.

Chaque année, le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU effectue des dons à des gouvernements, à des organisations non gouvernementales et, depuis peu, aux équipes de pays des Nations Unies, sur une base ouverte, transparente et concurrentielle. Depuis sa création, le

ⁱ « Fiche d'information de l'UNIFEM, 2010 - À paraître » Les chiffres reposent sur les données relatives à 40 pays issues de trois enquêtes internationales majeures sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles ; la plupart des sites ont rapporté qu'entre 20 et 60 % des femmes avaient subi des actes de violence physique et/ou sexuelle pendant leur vie. Adapté de OMS, 2005. *WHO Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*. 46 OMS, Genève ; Johnson, H., N. Ollus et S. Nevala. 2008. *Violence against Women: An International Perspective*. 39. (Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes - IVAWS), New York : Springer Science + Business Media et *Demographic and Health Surveys-DHS*, ORC Macro, Calverton, Maryland. http://www.measuredhs.com/Topics/gender/dv_surveys.cfm.

ⁱⁱ Assemblée générale. *In-Depth Study on All Forms of Violence against Women: Report of the Secretary General*, 2006. A/61/122/Add.1. 6 juillet 2006.

Fonds a distribué 304 dons d'une valeur totale de plus de 50 millions de dollars américains à 121 pays et territoires.

En 2004, le Fonds a adopté pour la période 2005-2008 une stratégie de renforcement axée sur cinq grands volets:

1. Augmenter son *impact* en mettant l'accent sur l'application effective des nombreuses lois et politiques instituées pour répondre aux multiples formes de la violence à l'égard des femmes;
2. Approfondir la *participation* des parties prenantes (organisations des Nations Unies, gouvernements, groupes d'hommes militants et bénéficiaires de dons au niveau régional);
3. Adopter des mesures visant à améliorer l'*efficacité* du processus de sélection et de la gestion des dons;
4. Renforcer les *connaissances et les capacités* des interventions novatrices et stratégiques visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes dans une optique *durable*;
5. Intensifier les efforts de *mobilisation des ressources* auprès de bailleurs de fonds non traditionnels tels que les comités nationaux de l'UNIFEM, la Fondation des Nations Unies et le secteur privé.

II. PROCESSUS D'ÉVALUATION

De décembre 2008 à novembre 2009, le Groupe d'évaluation de l'UNIFEM a commandé l'exécution d'une évaluation externe et indépendante du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU. Cette évaluation visait à déterminer le niveau global de mise en œuvre et l'efficacité de sa stratégie 2005-2008. Elle devait également permettre d'identifier les points forts et les points faibles ayant un impact sur les futures orientations du Fonds en termes de gestion, de programmes et de financement, et formuler des recommandations pour l'avenir. Les critères pris en compte incluaient la pertinence, l'efficacité et l'efficience.

L'équipe d'évaluation a rencontré plus de 300 personnes. Pour recueillir les données, elle a conduit des entretiens en face à face et téléphoniques, des réunions de groupes/spécialisées, des travaux d'observation, des études documentaires, des échanges de courriers électroniques et des enquêtes en ligne auprès des bénéficiaires de dons. Elle s'est également rendue en Bulgarie, au Cameroun, en Équateur, en Haïti, en Inde, au Népal, au

Rwanda et en Ukraine afin d'évaluer les projets du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU sur le terrain. L'équipe d'évaluation a en outre dirigé le *Projet d'orientation sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes dans les évaluations* préparé par le Groupe d'évaluation des Nations Unies.

III. RÉSULTATS

Mise en œuvre de la stratégie

L'évaluation a conclu que, d'une manière générale, le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU s'est renforcé dans les cinq volets de sa stratégie 2005-2008:

1. Impact: Son secrétariat a principalement contribué à ce renforcement de deux manières. En premier lieu, il a réussi à augmenter la participation financière des bailleurs de fonds, ce qui a porté le montant annuel disponible pour les dons de 2 à 21 millions de dollars américains. Le nombre des pays et territoires ayant pu en bénéficier a ainsi doublé. En second lieu, il a privilégié les projets axés sur l'application des politiques et des lois existantes en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, ce qui a élargi les effets potentiels de son soutien.

2. Participation: Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU a approfondi et élargi la participation des parties prenantes de plusieurs manières. Tout d'abord, il a diversifié les types d'organisations habilitées à recevoir des dons, qui incluent désormais les gouvernements, les partenariats ONG-gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies travaillant en partenariat avec des gouvernements et des organisations de la société civile. En outre, il a incité les bénéficiaires de dons à impliquer spécifiquement les hommes et les jeunes garçons, ce qui a amélioré l'engagement des deux sexes en tant qu'agents actifs du changement. Le secrétariat du Fonds s'est également efforcé d'élargir la participation des bénéficiaires de dons en élaborant des projets régionaux et transrégionaux, ainsi que des initiatives de formation. Mais les efforts en ce sens au cours des quatre derniers cycles ont été inégaux et il est trop tôt pour en évaluer les résultats. Enfin, la participation a été renforcée par la reproduction au niveau sous-régional de la structure mondiale du Comité d'évaluation des programmes (PAC) interorganisations international, les PAC sous-régionaux jouant le rôle de mécanismes de consultation et de coordination dans le domaine de l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles.



3. Efficience: La plupart des projets financés ont été menés à terme dans le respect de leur enveloppe budgétaire et dans des délais raisonnables. De plus, plusieurs mesures ont été adoptées pour renforcer l'efficience du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU (rationalisation du processus de présélection, décentralisation de la prise de décision à des PAC interorganisations sous-régionaux et augmentation du montant des dons et de leur période de mise en œuvre, par exemple). Ces mesures sont jugées prometteuses, mais il est trop tôt pour en mesurer pleinement les résultats. Pendant la période 2005-2008, les coûts de fonctionnement du Fonds n'ont pas augmenté autant que le volume des dons, ce qui lui a permis d'atteindre pleinement ses objectifs, en particulier en matière de gestion des connaissances.

4. Gestion des connaissances: Les projets aidés par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU ont enrichi les connaissances sur les diverses manières de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. En revanche, la gestion et la diffusion de ces connaissances ont laissé à désirer. Le Fonds s'efforce d'améliorer ses activités de gestion des connaissances, mais ne consacre pas encore une attention et des ressources adéquates à la génération des connaissances en question et doit renforcer ses systèmes de suivi et d'évaluation.

5. Ressources: Le financement du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU a connu une progression spectaculaire (780 %) entre 2005 et 2008 en raison de ses efforts et d'une combinaison de facteurs propices liés à la dynamique des politiques internationales relatives à son domaine d'intervention. Les résolutions de l'Assemblée générale et le lancement de la campagne du Secrétaire général des Nations Unies reflètent d'ailleurs ce mouvement. Le Fonds a diversifié ses sources de financement et augmenté le nombre de ses bailleurs de fonds. Une approche plus vigoureuse de mobilisation des ressources et de renforcement de la viabilité à long terme est en cours d'élaboration, conformément à l'objectif de référence de la campagne du Secrétaire général : atteindre 100 millions de dollars américains de contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU d'ici 2015.

Mise en œuvre des projets

L'équipe d'évaluation a jugé que le soutien du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU à tous les projets étudiés a permis de renforcer les capacités des débiteurs des obligations et/ou des détenteurs des droits. Un quart des

projets a contribué à modifier ou à appliquer des cadres juridiques ou politiques au niveau national et local. Certains projets ont mis en place des actions novatrices en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, en particulier des croisements entre les programmes de lutte contre le VIH/SIDA et contre la violence à l'égard des femmes. Dans la majorité des cas, les approches et les points de vue des projets passés en revue intégraient la dimension des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes. Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU a répondu aux besoins des femmes victimes ou rescapées de la violence et contribué à sensibiliser davantage à la gravité de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Les progrès supplémentaires qui restent à faire concernent divers aspects des approches fondées sur les droits : inclusion systématique des hommes, ainsi que des groupes marginalisés et vulnérables, application de processus participatifs et recours à des rapports de suivi sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

L'évaluation a observé que la viabilité des résultats, cruciale pour l'efficacité du développement à long terme, dépend de divers facteurs (appropriation locale, approche à plusieurs facettes, cadres juridiques et institutionnels, stabilité institutionnelle, capacités des bénéficiaires de dons, taille des projets). Si les projets du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU ont contribué à renforcer les capacités des organisations bénéficiaires des dons, celles-ci n'ont pas toujours pu poursuivre leurs activités à la fin du financement du fait de ressources limitées. Par ailleurs, les bénéficiaires de dons possèdent des capacités restreintes en matière de suivi et d'évaluation, de communication d'informations et de création de partenariats avec les gouvernements. Pour répondre à ces besoins, le Fonds mise davantage sur l'existence de stratégies explicites de développement des capacités et de viabilité. Il exige aussi que les demandeurs décrivent dans leur proposition les synergies et actions de coordination prévues avec des initiatives existantes afin de montrer comment les résultats atteints pourront perdurer après épuisement des dons.

Gestion et gouvernance

L'équipe d'évaluation a constaté que les parties prenantes apprécient la composition du PAC interorganisations international, qui sert de structure de gouvernance au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU et regroupe des organisations des Nations Unies et des ONG dotées



d'un savoir-faire en matière d'éradication de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles. Le PAC interorganisations international et les PAC sous-régionaux se sont principalement consacrés à la sélection des projets. Néanmoins, la décentralisation et la simplification du processus d'appel de propositions devraient permettre au PAC interorganisations international d'apporter une aide accrue au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour ses priorités stratégiques et ses interventions, laquelle sera particulièrement précieuse pour atteindre l'objectif de financement du Fonds de 100 millions en 2015.

L'équipe a jugé que l'UNIFEM a assumé ses responsabilités fiduciaires à l'égard du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU et considère qu'il est perçu comme un facteur de valeur ajoutée. La gestion du Fonds a bien fonctionné pendant la période étudiée, en dépit d'une définition imprécise des rôles et des responsabilités entre le secrétariat au siège et les points focaux des bureaux sous-régionaux de l'UNIFEM, qui a engendré des inefficacités et une certaine frustration. Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU est en train d'éclaircir ces points. La gestion des dons consentis à des États fragiles a été moins heureuse, car elle n'était pas suffisamment adaptée aux conditions difficiles d'une mise en œuvre efficace dans ces pays.

Le Fonds se caractérise par une gestion économe, une structure très légère et des frais généraux très faibles, ce qui lui permet de consacrer la majorité de ses ressources aux projets. Son personnel dévoué fait preuve de conscience professionnelle, ne ménage pas sa peine et suscite les louanges de toutes les parties prenantes. Cependant, l'évaluation a révélé une certaine inadéquation entre la composition actuelle de ses ressources humaines et son plan de croissance ambitieux pour l'avenir. Par ailleurs, la légèreté de la structure génère de la lassitude auprès du personnel et l'exécution de certaines fonctions, telles que le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances laisse à désirer.

IV. CONCLUSIONS GLOBALES

L'évaluation du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU estime qu'il s'agit d'un dispositif pertinent de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles : il comble une lacune jugée importante par toutes les parties prenantes et s'aligne sur les priorités définies par les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est également perçu comme répondant aux besoins des bé-

néficiaries des dons et des bénéficiaires finaux. Le Fonds a enregistré une croissance phénoménale entre 2005 et 2008 en raison de l'augmentation des contributions totales des bailleurs de fonds. Les dons versés pendant cette période ont permis d'atteindre de nombreux résultats à court terme, importants pour les bénéficiaires finaux. Si certains projets aidés par le Fonds ont contribué à des changements conséquents au niveau macro, les résultats à long terme sont en général moins clairs. Il faudra sans doute du temps pour que ces derniers soient visibles, mais leur concrétisation nécessite aussi des interventions soutenues dans le temps et structurées selon plusieurs facettes (c'est-à-dire ciblant des personnes, des organisations et des institutions). La plupart des résultats des projets du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU sont très positifs, mais leurs activités ont rarement pu se poursuivre au-delà de la période de financement.

L'évaluation a conclu que le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU a obtenu de bons résultats compte tenu de ses ressources. En d'autres termes, les résultats obtenus ont été proportionnels aux ressources investies. Cependant, l'avenir soulève des inquiétudes, surtout concernant la manière dont le Fonds va répondre aux attentes croissantes et gérer un programme beaucoup plus ambitieux. Les mesures déjà prises pour amorcer cette montée en puissance s'essouffleront rapidement au sein de la structure existante et avec le personnel actuel.

V. RECOMMANDATIONS

L'évaluation suggère à l'UNIFEM et au secrétariat du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU de:

1. Finaliser la prochaine stratégie du Fonds le plus rapidement possible et affecter des ressources à sa mise en application;
2. Terminer sa stratégie de collecte de fonds dans les meilleurs délais et faire participer d'autres organisations des Nations Unies à sa mise en œuvre;
3. Réfléchir à la structure de son personnel (nombre de personnes, profils de compétences), aux coûts de gestion de l'exécution de son nouveau plan et aux critères de sélection des projets;
4. Renforcer dans l'avenir ses capacités de suivi et d'évaluation au niveau international et sous-régional;

5. Clarifier certains rôles et responsabilités et examiner la composition du PAC interorganisations international;

6. Décider de renforcer ou non les capacités des bénéficiaires des dons et si oui, en définir les modalités;

7. Suivre la qualité et la mise en œuvre des plans de viabilité des projets, qui constituent une exigence récente du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU;

8. Mieux intégrer les questions de droits de l'homme et d'égalité entre les sexes dans les projets en exigeant leur prise en compte systématique;

9. Tenir compte des aspects liés à la conception des projets soulevés par cette évaluation dans sa réflexion sur les caractéristiques des projets qu'il soutient;

10. Gérer ses dons aux États fragiles en s'appuyant sur les principes du DAC.

VI. RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉVALUATION

- ▶ L'UNIFEM et le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU apprécient les orientations issues de l'évaluation et sont d'accord avec l'essentiel de ses résultats et de ses recommandations. À l'époque de l'évaluation, ils s'efforçaient de résoudre un grand nombre des limites mentionnées et des progrès ont été accomplis en 2009, notamment par le renforcement: (i) des efforts d'assurance qualité, grâce à l'envoi d'un retour d'informations détaillé aux demandeurs et à la consolidation du savoir-faire technique au niveau sous-régional, (ii) des initiatives de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances grâce à des rapports normalisés, des missions de suivi, la collecte d'études de cas et des produits axés sur le savoir et (iii) des capacités des bénéficiaires des dons par le biais de stages consacrés à la programmation fondée sur les faits, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.
- ▶ Suite à l'évaluation, l'UNIFEM et le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU prendront diverses mesures. Tout d'abord, ils prépareront la nouvelle stratégie (2010-2015) du Fonds, dont les consultations et la finalisation devraient être terminées début 2010. Celle-ci portera sur le renforcement des capacités, la viabilité, la génération et la diffusion de connaissances, la mobilisation des ressources et la création de partenariats. Parallèlement, un plan de collecte de fonds est en cours de formulation, en consultation avec les principales parties prenantes.

▶ Le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU souhaite également renforcer sa structure de ressources humaines, ce qui comprend l'amélioration de ses capacités de suivi et d'évaluation et de ses fonctions de gestion des connaissances. En outre, le secrétariat du Fonds et l'UNIFEM ont mis en place au niveau sous-régional un plan basé sur le partage des coûts de recrutement d'experts sous-régionaux en élimination de la violence à l'égard des femmes, qui assureront la supervision technique pour les bénéficiaires des dons, faciliteront les synergies avec les organisations des Nations Unies et apporteront leur soutien à la documentation des enseignements et des bonnes pratiques.

▶ Le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU est en train de planifier et d'élaborer divers initiatives, systèmes et instruments pour renforcer son efficacité, dont la création d'un système de rapports de résultats formalisés, d'un système de S&E, d'une politique d'évaluation des bénéficiaires des dons et de ses outils, de stages de renforcement des capacités à l'intention des bénéficiaires des dons, de systèmes de collecte de données sur les projets réussis menés par les bénéficiaires de dons et de stages consacrés au suivi et à l'évaluation, à la programmation fondée sur les faits et à la documentation des enseignements.

▶ Enfin, pour consolider le potentiel stratégique du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, l'UNIFEM, en consultation avec le PAC interorganisations international, révisera sa structure de consultation et de gouvernance et éclaircira les rôles et les responsabilités, notamment par le biais de nouveaux termes de référence et principes opérationnels.

La version intégrale du rapport et de la réponse de la Direction générale à l'évaluation est accessible sur le site Web de l'UNIFEM, www.unifem.org. Le Groupe d'évaluation de l'UNIFEM attend avec intérêt vos commentaires sur l'intégration des résultats de l'évaluation en vue de soutenir les initiatives visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Merci de les adresser à unifem.eval@unifem.org.



Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme



Évaluation du Fonds d'affectation spéciale des
Nations Unies à l'appui de la lutte contre
la violence à l'égard des femmes
Le Groupe d'Évaluation / 2009